

Ecole primaire Henri Matisse

INE : 0772646h

2 / 4 Cours de la Tamise 77 700 SERRIS

Procès-verbal du Conseil d'école**du jeudi 21 octobre 2021****Année scolaire 2021 / 2022**

Tél : 01 60 42 23 34 Courriel : ce.0772646h@ac-creteil.fr		☐ Maternelle ☐ Elémentaire ☒ Primaire	☒ 1 ^{er} trimestre ☐ 2 ^{ème} trimestre ☐ 3 ^{ème} trimestre ☐ extraordinaire	Date Le 21 octobre 2021 De 18 H 15 à 20h31
Directeur/trice	☒ Mme Anne CARPENTIER			
IEN ou son représentant	☐ Mme OSTAN (excusée)			
Enseignant(e)s de l'école	☒ Mme Camille ALARD ☒ Mme Nadine BIRENDELLI ☒ Mme Florence CHATEAU ☒ Mme Sylvie CLEMENT		☒ Mme Bénédicte COLIN ☐ Mme Laura LEGOFF (excusée) ☒ Mme Céline LEGRAY	
Membres du RASED	☒ Mme Catherine MONNE			
DDEN	☐ Mr. Gérard GAUDEFROY (excusé)			
Parents élus ou désignés	☒ Mme Aline ENNUYER ☒ Mme Peggy ZENOUDA N'GABOU ☐ Mme Nzeba ILUNGA MUNTU NKAYE (excusée) ☒ Mme Pascale HATCHI-BERNARD ☒ Mme Nadia MARINKOVIC ☒ Mme Carmela GIARNETTI ☒ Mme Fatoumata TRAORE		☐ Mr Philippe FRANCIS (excuse)	
Le maire ou son représentant	☐ M. Philippe DESCROUET (Excusé) ☒ M. Luc CHEVALIER			
Conseiller municipal	☐ Mme BELLILI (excusée)			
Autres membres invités	☒ Mr Laurent ROHART ☒ Mme DUCHEZEAU (enseignante UPE2A) ☐ Mme Murielle BORNER (excusée) ☐ Mme Christine PRIGENT (excusée)		☒ M. ESPINACO	

Président(e) de séance :

Mme Anne CARPENTIER

Secrétaire de séance :

Mme Nadine BIRENDELLI

Ordre du jour du conseil d'école

1. Rôle et attribution du Conseil d'école - Règlement du Conseil d'école - Résultats des élections des représentants des parents d'élève au Conseil d'école,
 2. Vote et approbation du règlement intérieur de l'école (pièce jointe),
 3. Présentation de la Charte de la laïcité, de la Charte du parent accompagnateur et de la Charte informatique (pièce jointe).
 4. Vie de l'école :
 - 4.1 - Bilan de la rentrée scolaire : structure pédagogique, effectifs au 20 octobre 2021.
 - 4.2 – Plan de continuité pédagogique
 - 4.3 - Rappel des axes du Projet d'école.
 - 4.4 - Suivi des enfants en difficulté : APC, Stage de remise à niveau, RASED...
 - 4.5 - Résultats des évaluations nationales pour les CP et les CE1.
 - 4.6 - Projets et sorties prévues - Intervenants
 5. Sécurité/Conditions sanitaires : PPMSA et exercice incendie - Protocole sanitaire de l'école
 6. Budget 2022 - Répartition du budget
 7. Coopérative scolaire : Point sur les bénévoles - Point financier
 8. Travaux : point sur les travaux effectués et à venir
 9. Questions des parents élus sur les ATSEM et les AESH
 10. Date des prochains conseils d'école.
-

1. Rôle et attribution du conseil d'école. Règlement du conseil d'école. Résultats des élections des représentants des parents d'élève.

➤ Règlement du Conseil d'école

Le Conseil d'école comprend les différents membres de la communauté éducative. Il est une instance de l'école. C'est un organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

- le directeur de l'école, président ;
- deux élus (le maire ou son représentant et un conseiller municipal)
- les maîtres de l'école
- un des membres du RASED
- les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école ;
- le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.
- l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressant :

- les autres personnels du RASED,
- le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.
- les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école sans pouvoir prendre part aux débats. Ils n'ont voix délibérative qu'en l'absence des titulaires qu'ils remplacent.

Il est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres. Il se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Le règlement du Conseil d'école envoyé en amont est voté et adopté à l'unanimité.

Présentation des divers membres

L'équipe pédagogique, les représentants de parents d'élèves, les représentants de la commune.

➤ Résultats des élections

L'école compte 7 classes. Il y a donc 7 postes de représentants de parents titulaires.

Cette année 8 parents d'élèves se sont déclarés candidats et ont formé une seule et même liste (liste de candidats n'appartenant pas à une association).

Les élections se sont déroulées le **vendredi 8 octobre 2021**.

Résultats : 218 inscrits ; votants dont 19 bulletins nuls. Soit un taux de participation de 46,79% (7 sièges pourvus par 7 titulaires et 1 siège de suppléant).

➤ Parents titulaires : ENNUYER Aline, N'GABOU ZENOUDA Peggy, HATCHI-BERNARD Pascale, ILUNGA Nzéba, MARINKOVIC Nadia, GIARNETTI Camelia, TRAORE Fatoumata.

➤ Parents suppléants : FRANCIS Philippe

2. Vote et approbation du règlement intérieur de l'école.

Le règlement intérieur a été diffusé auprès de l'ensemble des membres avant le conseil d'école.

Le règlement intérieur de l'école est voté et adopté à l'unanimité.

Vote du Conseil à main levée :

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : à l'unanimité

3. Présentation de la Charte du parent accompagnateur, de la charte laïcité et de la charte informatique

Les Chartes de la Laïcité, informatique et celle du parent accompagnateur sont jointes au règlement intérieur de l'école. (A faire signer au(x) parent(s) accompagnateur(s) avant toute sortie).

8. Travaux (avancé au début du Conseil d'école). Point avancé afin de libérer M. Espinaco.

- Travaux effectués :

- Transfert d'un tableau dans la classe de Mme Carpentier,

- Travaux demandés :

- Travaux dans la cour élémentaire : tout est prêt, le devis est fait, le service technique est en attente des finances pour entamer les travaux de la cour. Aucune idée des vacances durant lesquelles les travaux pourront se faire.
- Ajout d'une prise électrique dans la salle des ATSEM : les services techniques peuvent s'en charger mais le responsable de l'électricité doit vérifier les puissances. Pour l'instant aucun retour.
- Mise en place de tableaux sur les côtés des TNI des classes 4 et 5 : La mairie a bien conscience de l'intérêt d'avoir les tableaux de part et d'autres notamment en cas de coupure électrique. Cela sera fait notamment un mercredi après-midi. Les vantaux sont stockés aux services techniques.
- Tapis d'entrée côté maternelle : il a été budgété pour 2022.
- Réinstallations des étagères de la bibliothèque : Les enseignants doivent vider les étagères des bibliothèques à déménager dans la BCD. La demande a été faite par la directrice auprès des parents d'élèves élus pour participer à ces transvasements. Une date doit leur être proposée.
- Nouveaux ENI : Déploiement d'un ENI supplémentaire seulement car la subvention de l'Etat n'a pas été accordée. La mairie attend de voir si elle dispose d'un budget suffisant pour en installer un second de sorte que toutes les classes élémentaires soient équipées. Le cas échéant, ce sera au rythme de 1 par an, sur 4 ans maximum.
- Installation d'un système de fermeture pour les entre-portes des classes 3 au RDC et de la classe 6 au 1^{er} (à utiliser dans le cadre du PPMS A) : A mettre dans le budget car le sujet n'a pas avancé. Cela préoccupe les élus pour des questions de sécurité en cas d'incendie dans l'école. Monsieur CHEVALIER souhaiterait l'aval des Pompiers avant de prendre une décision).

- Réservation du gymnase Olympe de Gouges pour le spectacle de fin d'année : La demande est en cours).

Madame Carpentier indique que le projet de modification de la cour n'a pas été fait faute de temps.

La mairie propose d'anticiper en proposant au vote du Conseil, le même budget qui a été alloué pour l'école Pierre Perret, dans l'attente que Mme CARPENTIER propose un projet de plan pour le réaménagement des cours de maternelle et d'élémentaire.

4. Vie de l'école - Année scolaire 2021-2022

4.1 - Bilan de la rentrée scolaire :

- Effectifs : 160 élèves inscrits au 20 octobre 2021.

- Effectifs maternelle : PS : 20 - MS : 20 - GS : 23

TOTAL maternelle : 63 élèves

- Effectifs élémentaire : CP : 25 CE1 : 16 CE2 : 22 - CM1 : 17 - CM2 : 17

TOTAL élémentaire : 97 élèves

Effectif total de l'école : 160 élèves

➤ Structure pédagogique de l'école :

Ouverture de la septième classe en septembre.

Voici donc la structure de l'année :

Classes	PS	MS	GS	CP	CE1/CE2	CE2/CM1	CM1/CM2	TOTAL
Total	20	20	23	25	24	25	23	160

4.2 – Le Plan de Continuité Pédagogique

Ce plan a été rédigé pour que les enseignants ne soient pas pris au dépourvu en cas de fermeture de leur classe. Il s'agit donc de :

- établir une liste de diffusion à jour et effective,
- prévoir les supports techniques et pédagogiques qui seront utilisés,
- identifier les familles qui ne sont pas équipées informatiquement et/ou qui rencontrent des problèmes de connexion.

Mme N'GABOU demande si l'équipe a aussi identifié les familles qui auraient besoin d'un accueil en cas de nouveau confinement.

Mme CARPENTIER propose que chaque enseignante envoie un mail à tous les parents via la liste de diffusion afin de recenser les besoins en cas de fermeture.

4.3 - Rappel des orientations du Projet d'école

Le projet d'école (2018-2021) a pour but de mettre en relation les objectifs nationaux et la situation locale, et de définir les stratégies qui paraissent les mieux appropriées pour atteindre les objectifs en tenant compte du contexte de l'école.

Les orientations du projet d'école restent pertinentes et sont rappelées :

➤ Orientation n° 1 : La compréhension

Objectifs opérationnels : Ecouter pour comprendre des messages oraux et textes lus par un adulte – Lire et comprendre des textes adaptés à la maturité et à la culture scolaire de l'élève.

➤ Orientation n° 2 : Mathématiques

Objectifs opérationnels : Calculer avec des nombres entiers – Résoudre des problèmes en utilisant des nombres entiers et le calcul.

➤ Orientation n°3 : Ecole de la confiance/bienveillance

Objectifs opérationnels : Renforcer le lien avec les familles – Adopter un comportement citoyen, des comportements sociaux et civiques.

Nous devons travailler cette année sur le prochain projet d'école. Certains axes ont déjà été discutés.

4.4 – Suivi des enfants en difficulté : APC, stage de remise à niveau, RASED, PPRE

Pour aider les élèves en difficulté, les enseignants adaptent leur pédagogie. Lorsque cela est nécessaire, ils ont la possibilité de recourir à différents dispositifs :

- APC : L'accompagnement pédagogique complémentaire (APC) est organisé sur 5 périodes, sur toute l'année scolaire. Il se déroule de 11h30 à 12h00 les lundis, mardis et jeudis ou mardis, jeudis en fonction des périodes). Les parents des enfants concernés seront avertis par le cahier de liaison. L'APC est orienté sur un travail de remédiation, après analyse des difficultés suite aux diverses évaluations. Les enseignants prendront en charge des groupes d'élèves rencontrant les mêmes difficultés. (Prise en charge de groupes d'élèves présentant des difficultés moyennes, pas de prise en charge des élèves présentant des dys- pendant l'APC).

L'APC de la première période n'a concerné que des élèves de CP. Nous avons fait le choix de faire travailler chaque enseignante avec deux élèves.

L'APC peut être aussi l'occasion de travailler sur un projet particulier intégré au projet d'école et concernerait des groupes plus importants. Il peut enfin être l'occasion d'aider les élèves à s'organiser dans leur travail personnel (ce qui sera le cas plutôt en fin d'année dans le cadre de la préparation du spectacle).

- PPRE et PAP : PPRE (projet particulier de réussite éducative : pour des difficultés scolaires ponctuelles) et PAP (projet d'accueil personnalisé pour des difficultés persistantes - Projet validé par le médecin scolaire, qui peut être demandé par les familles et l'équipe enseignante. Les PAP peuvent permettre d'obtenir les tiers temps pédagogiques lors des examens. Sa mise

en place en élémentaire permet une mise en place plus rapide et efficace au collège.

Dans ces deux types de projets, les enseignants indiquent les aménagements pédagogiques qu'ils choisissent de mettre en place en classe pour aider les élèves à progresser tout en tenant compte de leurs difficultés.

- Appel au RASED : Le RASED (Réseau d'aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés) est un dispositif rattaché à l'Inspection de l'Education Nationale. Il est constitué de psychologues scolaires et d'enseignantes spécialisées. Il intervient à la demande des enseignants, en partenariat avec les familles, les services de soins, les orthophonistes, les psychomotriciens... qui s'occupent des enfants concernés. Ses actions sont pilotées par l'Inspectrice de l'Education Nationale, Mme OSTAN.

L'enseignante spécialisée (maitre E), Madame MONNE est chargée des aides à dominante pédagogique, elle intervient deux fois par semaine à l'école auprès des élèves de Cycle 2 (CP, CE1, CE2). En début d'année, elle a aidé les enseignantes à la passation des évaluations nationales de CP et CE1.

Mme PRIGENT, psychologue scolaire, intervient sur toutes les écoles de SERRIS et sur d'autres communes. Elle s'occupe des dossiers MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) en lien avec l'enseignante référente, Mme MIKOLAJCZAK, ainsi que des orientations. Elle peut effectuer des observations en classe, des bilans psychologiques, orienter les familles vers des soins extérieurs. Elle intervient à la demande des enseignants qui rédigent une demande d'aide. Elle a également un rôle de personnel ressource auprès des enseignants.

Un maitre G, Madame BORNER, interviendra également à l'école. Ses actions ont pour but d'instaurer ou restaurer l'investissement des élèves dans les tâches scolaires. Elle intervient auprès des enfants qui ne s'investissent pas dans leur rôle d'élève, ou qui ont du mal à se concentrer, ou qui sont trop inhibés. Elle peut également faire de la prévention auprès des plus jeunes.

- L'enseignant référent « difficulté de comportement ». Au niveau de la circonscription de Val d'Europe, M. TEOULT est une personne ressource « difficultés de comportement » (ERDC) et peut être sollicitée par les enseignantes.
Il intervient également dans le cadre de projets particuliers en partenariat avec les enseignants comme l'animation de débats philosophiques autour de thèmes de la vie quotidienne.

- L'enseignante UPE2A (unité pédagogique pour des élèves allophones). Mme Julie DUCHEZEAU.

Les élèves allophones nouvellement arrivés suivent des enseignements en classe « ordinaire » pour certaines disciplines et en UPE2A pour travailler spécifiquement la langue française dans ses dimensions communicative, scolaire et disciplinaire. Cette enseignante interviendra quotidiennement à l'école.

- AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) : 4 AESH accompagnent des enfants scolarisés au sein de l'école et qui bénéficient d'une notification de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) pour 17 élèves ayant une notification d'accompagnement d'AVS/AESH.

4.5 – Résultats des évaluations nationales pour les CP et les CE1 de l'école.

Les élèves de CP et de CE1 ont passé des évaluations nationales en français et en mathématiques entre le lundi 13 et le vendredi 24 septembre 2021. Les résultats ont été transmis aux familles. Des rendez-vous sont programmés pour le mardi 9 novembre et le vendredi 12 novembre avec les familles. Ces évaluations permettent aux équipes pédagogiques de disposer d'un point sur les compétences de chaque élève et de leur proposer un accompagnement adapté.

- Pour les CP : Certaines fragilités ont été relevées en ce qui concerne (dans l'ordre des difficultés) :

FRANÇAIS :

- Manipuler les syllabes et comprendre des mots lus par l'enseignante.
- Reconnaître des lettres

MATHEMATIQUES

- Associer un nombre à une position
- Comparer des nombres
- Résoudre des problèmes

- Pour les CE1 : Les évaluations ont été globalement réussies.

FRANÇAIS

Globalement réussies

MATHEMATIQUES

- Résoudre des problèmes
- Représenter des nombres entiers

Après analyse de ces résultats, l'équipe enseignante mènera une réflexion sur les pistes à envisager pour aider les élèves à progresser dans ces compétences (mise en place d'APC spécifique, réflexion sur le travail des résolutions de problème sur l'ensemble des niveaux par exemple).

Certains résultats sont à relativiser car les évaluations sont effectuées très vite après la rentrée et certaines notions demandent du temps pour être remobilisées (calculs par exemple). La présentation de certains exercices complexifie parfois la tâche.

4.6 - Intervenants, projets, sorties

➤ **4.5.1. INTERVENANTS :**

- Interventions sportives en milieu scolaire (CE2, CM1 et CM2) :

2 créneaux : le vendredi matin de 8h30 à 10h00 et de 10h00 à 11h30

Début : **le lundi 6 septembre 2021** – Fin : le lundi 27 juin 2022.

Intervenante : M. Maxime Michel

- Enseignement de l'anglais (CM2) :

Mme Sonia DALI, intervenante en anglais du VEA (Val d'Europe Agglomération), co-enseigne auprès des CM2.

2 créneaux : le mardi et vendredi matin de 11h15 à 12h00.

Début : le mardi 28 septembre 2021 – Fin : le vendredi 24 juin 2022.

- Enseignement de la natation sur le temps scolaire : (sous réserve de validation de la prise en charge financière des transports par votre mairie)

⇒ Du 18/10/2021 au 9/12/2021 (inclus) les lundis et jeudis soit 12 séances sur 6 semaines pour 19 élèves de CM1/CM2

⇒ Du 7/02/2022 au 31/03/2022 (inclus) les lundis et jeudis soit 12 séances sur 6 semaines pour 21 élèves de CE2/CM1.

⇒ Du 30/05/2022 au 04/07/2022 (inclus) les lundis et jeudis soit 10 séances sur 5 semaines pour 19 élèves de CE1/CE2.

Horaires bassin / 9h40-10h20

Horaires de prise en charge et de dépose à l'école / 9h10-10h50

Monsieur CHEVALIER s'interroge sur le fait qu'il y ait plusieurs écoles dans le même bus pour se rendre à la piscine. Ce qui le préoccupe est surtout qu'il y ait des écoles d'une autre

commune qui bénéficie du bus payé par la mairie de SERRIS, ce qui serait un problème provenant de la société de transport.

Monsieur ROHART demande à Mme CARPENTIER de lui faire un retour sur les retards du bus.

Les enseignants et les maitres-nageurs sont en charge des groupes de niveau déterminés à la suite d'un test effectué lors de la première séance.

Test piscine : L'ASSN (attestation scolaire du savoir nager) doit être obtenue par tous en fin de cycle 3. Pour ceux qui ne valident pas l'ASSN en CM2, ils pourront le valider en 6^{ème} (fin de cycle 3).

➤ **4.5.2. – SORTIES**

- Sorties à la médiathèque du Val d'Europe pour les élémentaires et maternelles :

- mardi 9 novembre 10h/11h : CP - Visite découverte de la médiathèque du Val d'Europe
- vendredi 17 décembre 10h/11h : CE1/CE2 – Musique Maestro
- jeudi 6 janvier 14h15/15h15 : CE2/CM1 – Découverte de la créathèque
- vendredi 14 janvier 10h/11h : CP – Musique Maestro
- jeudi 20 janvier 14h15/15h15 : CM1/CM2 – Découverte de la créathèque
- jeudi 14 décembre 10h/11h : PS - atelier «A table ! »
- mardi 7 décembre 10h/11h : GS - atelier «Découverte de la créathèque »

- Sorties théâtre :

- vendredi 17 septembre matin : Spectacle offert par la mairie « La machine à explorer le Temps » pour les CM1/CM2
- mardi 9 novembre 10h 12h : Spectacle offert par la mairie « L'éaudyssée de Lola » pour tous les élèves de maternelle. Des ateliers en lien avec le spectacle ont eu lieu en classe.
- jeudi 21 avril 2022 : Spectacle offert par la mairie « Capucine et l'arbre disparu » pour les CP, CE1, CE2. Des ateliers d'ombres chinoises seront proposés en classe.

➤ **4.5.3 PROJETS**

- Classes d'eau

Des classes d'eau seront peut-être organisées en mai/juin pour les classes maternelles et certaines classes d'élémentaire. L'agence de l'eau Seine-Normandie (à travers le SIAM dans notre région) propose un module éducatif appelé « Classe d'eau » pour aider à responsabiliser petits et grands à la

protection de l'eau, ressource vitale pour la VIE...Tous les niveaux scolaires sont concernés : de la maternelle à l'université, en enseignement général ou technique. Véritable éducation à la citoyenneté, la classe d'eau permet d'acquérir les informations de base sur la façon dont l'eau est gérée et qui fait quoi dans ce domaine. Une subvention de 700 euros est attribuée à chaque classe participant à ces classes d'eau moyennant l'élaboration d'un projet cohérent.

- Projet « Voyage à travers le Temps »

La notion de « Temps » est difficile à intégrer lorsque l'on est un enfant. Celle-ci est abordée quel que soit le niveau de scolarité des élèves de primaire afin de leur donner les outils nécessaires à comprendre le monde qui les entoure.

Alors comment mieux l'aborder qu'à travers la fréquentation de lieux témoins des différentes périodes historiques ? qu'en lisant des œuvres littéraires retraçant la vie des hommes à travers ces époques ? qu'en vivant soi-même des expériences proches de celles vécues par les hommes à travers notre Histoire ?

- **Faire « voyager tous les élèves à travers le Temps » et leur faire prendre conscience de l'évolution de la vie de l'homme et de notre planète, tout en menant une réflexion sur l'impact des actions de l'Homme sur notre planète** et sur ce que nous pouvons faire à notre échelle est notre objectif principal.
- Fédérer tous les élèves de l'école autour d'un projet commun afin **d'améliorer le climat de l'école dont l'aboutissement serait un spectacle du type « comédie musicale »** en fin d'année scolaire 2021 2022, est notre second objectif principal.
- Il est évident qu'un tel projet vise également **à donner du sens aux différentes compétences visées dans l'ensemble des disciplines scolaires** et notamment dans le domaine du « questionner le monde » (cycles 1 et 2) et de l'Histoire (cycle 3). C'est notre troisième objectif.

Après ces deux dernières années difficiles du fait de la crise sanitaire de la COVID et d'autres événements vécus en particulier dans l'école, élèves, parents, équipe pédagogique, ressentons le besoin de nous fédérer autour d'un projet commun, riche culturellement et émotionnellement.

Voici donc les sorties et activités prévues cette année pour atteindre ces objectifs :

⇒ **Pour la Préhistoire**

❖ **Activités prévues : « Vivre la Préhistoire dans notre classe »**

Période : **octobre 2021** – Lieux : Ecole – Classes concernées : TOUTES

Partenaires : LE P.A.L.M. (Parc Archéo-Ludique de Monget)

Coût activités : 270 euros/ classe – **1890 euros pour les 7 classes.**

Financement : 850 euros ligne budgétaire « Prestation de service » mairie – et 1040 euros par la coopérative.

⇒ Pour l'Antiquité

❖ Activités prévues : L'Antiquité à travers la littérature

Période : **novembre 2021** – Lieux : Ecole – Classes concernées : TOUTES

Partenaires : Médiathèque du Val d'Europe

Coût : gratuit

Financement : --

⇒ Pour le Moyen Age

❖ Activités prévues : « Vivre le Moyen-Age dans notre classe »

Période : **Janvier/février 2022** – Lieux : Ecole – Classes concernées : TOUTES

Partenaires : LE P.A.L.M. (Parc Archéo-Ludique de Monget)

Coût activités : 270 euros/ classe – **1890 euros pour les 7 classes.**

Financement : **Subvention exceptionnelle**

⇒ Pour les Temps Modernes

❖ Activités prévues : La visite du château et des jardins et 1 atelier par classe.

Période : **mai/juin 2022** – Lieux : Vaux le Vicomte

Partenaires : **Château de Vaux-le-Vicomte**

Coût activité : 7,50/é maternelle/ 8,50 euros/élèves élémentaire – accompagnateurs : 1 gratuit tous les 11 élèves. 250 euros /atelier x 7 classes.

Coût activités : 2953,50 euros

Coût transport : 1605 euros

Financement : **Subvention exceptionnelle et ligne « transport ».**

⇒ Pour l'Epoque Contemporaine

❖ Activités prévues : Visite du musée de la Grande guerre.

Période : **mai/juin 2022** – Lieux : Meaux – classe concernée : CM1 et CM2 uniquement

Partenaires : Musée de la Grande Guerre - MEAUX

Coût activité : (5 x 29) + 80 = 225 euros

Coût transport : 290 euros

Financement : **Subvention exceptionnelle**

⇒ A travers toutes les époques

❖ Activités prévues : Spectacle Ferme des Communes « Les voyageurs du Temps »

Période : **septembre 2021** – Lieux : Ferme des Communes – Classes concernées : CM1 et CM2

Partenaires : Ville de Serris

Coût : Gratuit

Transport : à pied

Financement : **Mairie**

❖ Activités prévues : Spectacle historique de Meaux - sur la base du volontariat.

Période : **juin 2022** – Lieux : Meaux – Classes concernées : classes élémentaires et **uniquement sur la base du volontariat**.

Partenaires : Ville de Meaux – Office du Tourisme

Coût : 5 euros par enfant. 16 euros par adulte

Financement : familles

❖ **Activités prévues : Spectacle de l'école en fin d'année « La machine à explorer le Temps »**

Période : **juin 2022** – Lieux : Gymnase Olympe de Gouges - SERRIS – Classes concernées : TOUTES

Partenaires : Ville de SERRIS

Coût : non encore estimé

Financement : coopérative scolaire.

Spectacle le 1^{er} juillet.

Demande de réservation du gymnase Olympe de Gouges effectuée en ce début d'année pour 3 jours : mardi 28, jeudi 30 juin et vendredi 1^{er} juillet 2022 jusqu'à 23h.

Réponse en cours.

5. Sécurité/Conditions sanitaires - PPMS A et exercice incendie – Protocole **sanitaire**

➤ Exercices incendie/PPMS :

Cette année encore, les exercices obligatoires devraient être au nombre de 4 : deux exercices « incendie » (un avant fin septembre, le deuxième en janvier, un exercice « PPMS intrusion attentat » et un exercice « PPMS risque majeurs ». Le premier exercice incendie a eu lieu le mardi 5 octobre à 10h10 et s'est bien passé (évacuation de l'ensemble des personnes en moins de 2 minutes 30). Les adultes et les élèves ont été prévenus pour cet exercice. Ils ne le seront pas pour le prochain.

Les consignes de sécurité et les plans d'évacuation sont affichés dans toutes les classes. Attention toutefois, les numéros aux portes des classes ne correspondent pas au plan affiché.

Monsieur CHEVALIER indique qu'il faut faire refaire les plans afin que les numéros des classes soient cohérents avec ceux affichés sur les portes.

Un dossier PPMS est dans chaque salle de classe et dans tous les lieux qui peuvent accueillir les élèves.

Un exercice PPMS A doit avoir lieu avant le 5 décembre prochain. Le scénario a déjà été communiqué aux directeurs d'école.

Il serait nécessaire de prendre un temps de concertation avec le personnel municipal (animateurs, personnel de cantine) pour coordonner les actions dans le cadre de la sécurité de l'établissement. A quel moment cela peut-il se faire ?

Monsieur ROHART annonce qu'il est possible d'opérer cette coordination tous les jours de 9h30 à 11h30, car Jean-Pierre et Valène (le directeur et la directrice adjointe du centre) sont disponibles pour harmoniser et ces-derniers pourraient faire le relai avec le personnel de cantine.

Mme CARPENTIER devrait recevoir le PPMS du centre.

Mme N'GABOU demande s'il y aura besoin de parents d'élèves observateurs pour le prochain exercice PPMS A.

Mme CARPENTIER tiendra informés les parents de la date et des besoins d'encadrement de cet exercice.

➤ Protocole sanitaire : Rappel de l'existence du protocole et des points importants.

Le protocole sanitaire est au niveau vert depuis ce lundi 18 octobre, ce qui implique :

- - Maintien des mesures renforcées d'aération et de lavage des mains
- **Levée du masque obligatoire pour les élèves d'élémentaire**
- Limitation des regroupements importants
- Désinfection des surfaces fréquemment touchées **1 fois par jour**
- **Toutes les activités de sport** sont autorisées même en intérieur.
- Fermeture de la classe dès le 1^{er} cas positif de COVID.

Campagne de dépistage organisée pour l'école Henri Matisse.

Elle sera effectuée par un laboratoire par auto-prélèvement au domicile.

Les familles doivent s'inscrire directement au moyen d'un portail internet.

- Date limite d'inscription : mardi 9 novembre 2021,
- Date dépôt des kits à l'école : vendredi 12 novembre 2021.
- Date de dépistage : mardi 16 novembre 2021.

Les kits et les fiches codes barre seront à remettre aux enfants.

Les prélèvements seront à déposer dans un carton dédié à ceux-ci aux entrées de l'école à l'ouverture le matin. Un coursier viendra chercher le carton dans la matinée.

Mme N'GABOU demande comment faire pour les enfants qui vont à l'accueil du matin.

Une boîte sera dédiée à la récupération des tests au centre.

6. Budget de fonctionnement 2022 – Répartition du budget

Comme chaque année, le service Enfance et Affaires Scolaires a évalué puis proposé un nouveau budget soumis au vote du Conseil Municipal. Malgré le contexte sanitaire actuel qui demande une grande prudence, le choix de la ville est de garantir une stabilité budgétaire.

Voici donc le budget de fonctionnement de l'école Henri Matisse, soumis aux effectifs recensés en septembre 2021 :

Ecoles	Effectifs 2020	Prix de revient par élève	Budget 2021
HM primaire	158 élèves	60 euros	9480 €

Quelques explications sur les budgets alloués :

- Les écoles primaires n'ont qu'un seul budget, à répartir entre maternelle et élémentaire.

Chaque école est à même de mieux définir ses besoins selon son projet. Ainsi, voici le choix de répartition du budget de l'équipe dans les lignes correspondantes :

Ligne budgétaire	Nature	Montant
6042	Prestations	850 euros
60628	Pharmacie	175 euros
60632	Petit équipement	1289 euros
6067	Fournitures scolaires	5156 euros
6247	Transports collectifs	2010 euros
TOTAL		9480 euros

La ligne 60628 a le même montant que l'année précédente car il correspond aux besoins de l'école.

Ligne 6042 : Choix de maintenir la ligne des prestations à utiliser pour une éventuelle organisation de classe d'eau pour certaines classes de l'école.

Ligne 6247 : Un montant de 2010 euros est prévu pour les sorties dans le cadre du projet « Voyage à travers le Temps » (Vaux le Vicomte pour toutes les classes, et Musée de la Grande Guerre pour les CM1/CM2).

La répartition entre les lignes 60632 et 6067 est la même que l'année dernière : 20% petit équipement et 80% pour les fournitures scolaires.

- **Précision sur l'utilisation de la subvention exceptionnelle de 5000 euros accordée pour le projet « Voyage à travers le Temps » :**

Cette somme sera utilisée ainsi :

- 1890 euros (Intervention à l'école de Le PALM/ Moyen Age en 14 au 8 février 2022),
- 2885 euros pour les ateliers et la visite du château de Vaux le Vicomte (dates non encore définies),
- 225 euros pour la visite du musée de la Grande Guerre à Meaux.

Une participation de la coopérative scolaire sera nécessaire du fait des nouvelles inscriptions de début septembre qui n'étaient pas prévues lors de l'élaboration du projet (environ 300 euros).

7. Coopérative scolaire A.E.M au 20 octobre 2021

L'Association pour les Elèves de l'école Matisse (A.E.M) est une association indépendante. Elle est présidée statutairement par la directrice de l'école. Mme Carpentier est donc la présidente de la Coopérative, secondée par Mme Birendelli en tant que trésorière et de Madame Legray, secrétaire de l'association.

Le solde du compte est à : 3044,13 euros

- Recettes de début d'année scolaire : les dons des parents d'élèves du mois d'octobre s'élèvent à 1690 euros.
- Les recettes à prévoir : la vente des photos scolaires.
- Charges de début d'année : 1040 euros pour les ateliers autour de la Préhistoire avec le P.A.L.M.
- Les dépenses à prévoir : avance de coopérative de classe de 100 euros par classe (700 euros en tout), participation à la sortie au Château de Vaux-le-Vicomte, financement des charges liées au spectacle de fin d'année.

Les comptes sont à la disposition des parents.

Les parents d'élèves rappellent l'existence de l'association « La perruche et la sirène » qui vient soutenir l'école en organisant des actions du type Kermesses, tombolas.... Mme N'GABOU informe que 28 familles ont utilisé le bon à La Grande Papet' et demande comment les parents d'élèves pourraient nous aider pour le spectacle de fin d'année sachant que la vente de gâteaux est pour l'instant interdite compte tenu du protocole et Pass sanitaire. La vente de chocolat devrait avoir lieu, mais pas par l'intermédiaire d'Initiatives car c'est trop cher.

9. Questions des parents élus :

9.1 – ATSEM

Les parents d'élèves s'interrogent sur le fait qu'il y ait moins d'ATSEM cette année alors que les effectifs sont constants.

Madame CARPENTIER informe que la qualité de l'accueil des enfants de maternelle est bien moins bonne que l'année précédente du fait du nombre moins important d'adultes encadrants. Un poste à temps complet et un poste à mi-temps ont été attribués à l'école. Malheureusement depuis le début de l'année scolaire, l'ASTEM à mi-temps n'est intervenue que 8 jours. Les autres jours, elle a dû palier à l'absence d'autres ATSEM sur d'autres écoles.

Monsieur ROHART informe qu'une hausse des effectifs dans deux autres écoles bien supérieure à celle de MATISSE, justifie des déplacements d'ATSEM pour pourvoir ces écoles. Monsieur ROHART évoque un recrutement à venir pour un poste fixe. La mairie étudie l'idée qu'un animateur vienne en renfort pour faire fonction d'ATSEM.

Mme N'GABOU pense qu'il serait nécessaire d'embaucher plus d'une ATSEM pour mieux accompagner l'ensemble des écoles de la commune.

Monsieur ROHART demande du temps afin d'étudier avec les ressources humaines la possibilité de missionner un animateur sur un poste d'ATSEM à Matisse.

9.2 – AVS

Mme N'GABOU relève qu'il manque d'AVS. Mme TRAORE demande ce que les parents pourraient faire en tant que parents d'élève élus pour que l'école soit mieux pourvue.

Mme CARPENTIER informe les parents élus qu'ils peuvent faire remonter un courrier de mécontentement auprès de sa hiérarchie qu'elle transmettra, ou qu'ils peuvent directement l'envoyer à l'IA.

Les parents élus posent la question du nombre d'AESH nécessaire selon l'équipe pour que tous les élèves soient mieux accompagnés.

Mme CARPENTIER pense que, pour mieux respecter les notifications, un nombre de 7 AVS (soit une par classe) serait un bon quota.

10. Dates et horaires des prochains conseils d'école :

- 2^{ème} trimestre : jeudi 17 février 2022 à partir de 18h15
- 3^{ème} trimestre : jeudi 23 juin 2022 à partir de 18h15

Fin du conseil d'école à 20h31.

Président(e) de séance : Mme Anne CARPENTIER	Secrétaire de séance : Mme Nadine BIRENDELLI
---	---

